

Commission des « Championnats MOSELLE Seniors »
Procès-Verbal de la réunion du 3 août 2021

Présidence de séance : Henri VIGNERON

Secrétaire de séance : Vincent MERULLA

Autres présents :

Benoît DEHLINGER, Patrice KIHLE, Edmond MICHALSKI, Dominique PAUL, Michel WIRIG

Assistent :

- Pascale NAUDIN, responsable du Service Compétitions
- Tom LAURENT, chargé communication

Excusé : Anthony SARTORI

1. Règlementation et directives du COMEX

La règlementation à mettre en application est celle figurant dans le règlement des « Championnats MOSELLE Seniors » ainsi que les directives du COMEX suivantes :

« Compétitions

➤ 1. Composition des championnats

La décision de saison blanche implique que la saison 2021/2022 doit démarrer avec la même composition des championnats qu'au début de la saison 2020/2021 sous réserve des points 2 et 4 (Championnats générationnels) ci-dessous. Il est toutefois précisé que si une équipe a fait l'objet en 2020/2021 d'une décision remettant en cause, pour quelque motif que ce soit, son maintien dans la poule (notamment : forfait général, mise hors compétitions, exclusion, rétrogradation...etc.), alors cette décision devra être appliquée et l'équipe en question repartira donc en 2021/2022, a minima, dans la division immédiatement inférieure à celle dans laquelle elle évoluait en saison 2020/2021.

➤ 2. Vacances

Dans le cas où il existera des places vacantes au sein d'un groupe, pour quelque motif que ce soit (équipe qui ne se réengage pas, équipe rétrogradée pour raison administrative ou disciplinaire...etc.), il y aura lieu, sauf dans la situation visée à la fin du point 3 ci-dessous, d'appliquer les règles en matière de vacance prévues dans les textes de l'instance concernée, en se fondant sur le classement final de la saison 2019/2020.

➤ 3. Retour à la structure initiale des championnats

En raison de l'application de la règle « toutes les montées / une seule descente » fixée la saison dernière par le Comité Exécutif (réunion du 16 avril 2020) pour les championnats de Ligues et Districts, la plupart des Ligues et des Districts avaient prévu de faire le nécessaire, à la fin de la saison 2020/2021, pour retrouver la structure initiale de leurs championnats en 2021/2022. Cela devra finalement être mis en œuvre à la fin de la saison 2021/2022, après décision du Comité de Direction de l'instance concernée, en vue d'un retour à la structure initiale des championnats en 2022/2023.

Toutefois, si l'instance concernée constate une ou plusieurs vacances au sein d'un championnat et que le fait de ne pas combler cette ou ces vacances lui permet de retrouver la structure initiale de ce championnat dès le début de la saison 2021/2022, il appartient à son Comité de Direction de déroger aux règles en matière de vacance prévues dans ses textes, dans cette situation uniquement, afin de permettre un retour immédiat à la structure initiale »

2. Communication des travaux de la commission

La communication des travaux de la commission est établie de la manière suivante :

Le PV de la réunion est publié sur le site du DMF avec la composition des groupes de la saison 2021-2022. Celui-ci a valeur officielle.

Concomitamment seront publiés les groupes sur nos différents médias (site, réseaux sociaux) par le Service Communication dans une version graphique.

2. Etablissement des listes des équipes de chaque niveau

Conformément au règlement des « Championnats MOSELLE Seniors » ainsi qu'aux directives du COMEX exprimé dans le PV de sa réunion du 6 mai 2021, la commission établit la liste des équipes de chacun des quatre niveaux des championnats en prenant en compte :

- les engagements arrivés au Service Compétitions du DMF à ce jour
- les desideratas des clubs : match le dimanche matin, demande de rétrogradation en division inférieure, choix de groupes ou de secteur s'ils étaient conformes à l'éthique sportive et à la règlementation.

3. Constitution des groupes pour la saison 2021-2022

Rappel d'un point du règlement des « Championnats MOSELLE Seniors » (article 4.2.)

“4.2. Sous la responsabilité du Comité de Direction, la commission compétente établit la composition des groupes de chaque niveau. Pour ce, elle tient compte, autant que possible, de la situation géographique des clubs. Les équipes 1, 2, 3 et suivantes sont réparties entre les différents groupes.”

Dans le respect de cet article ainsi que des directives du COMEX (voir paragraphe 1) la Commission a constitué, pour la saison 2021-2022, les groupes des quatre niveaux comme suit :

D1 UNIASSURANCES

Groupe A

AUDUN LE TICHE
BASSE HAM
BURE BOULANGE
FAMECK ES 2
FONTOY
FROIDCUL
GUENTRANGE
ILLANGE
METZERVISSE
OUDRENNE
THIONVILLE LUSITANOS 3
YUTZ FC 2
YUTZ US

Groupe B

ARS LAQUENEXY
CHATEL CONQUISTADORE
CLOUANGE 2
COUME
COURCELLES CHAUSSY
CUVRY
GANDRANGE 2
GUENANGE
METZ APM FC 3
RICHEMONT
TALANGE
WOIPPY ES

Groupe C

ACHEN 2
BOULAY 3
DIEBLING
FOLSCHVILLER
MACHEREN
METZING
NOUSSEVILLER 2
PAYS BITCHE 2020
SARRALBE
SARREGUEMINES FC 3
SPICHEREN
STIRING CS

Groupe D

CHÂTEAU SALINS
DIEUZE
HELLIMER
HOLVING
LORQUIN
MONTBRONN
MORHANGE AS 2
NEBING
SARREBOURG EFT
VERNY
VIC SUR SEILLE
WALSCHEID

Groupe A

AUDUN 2
CATTENOM
GARCHE
KOENIGSMACKER KEDANGE 2
KONACKER
OTTANGE
RETTTEL HUNTING
ROUSSY ZOUFFTGEN
SOETRICH
VEYMERANGE 2
VOLMERANGE MINES

Groupe B

AMNEVILLE CSO 3
BERTRANGE
BOUSSE
BOUZONVILLE
FILSTROFF
HAYANGE 2
MARSPICH
REMELING
SEREMANGE
TREMERY 2
VOLSTROFF

Groupe C

AMANVILLERS 2
CHATEL CONQUISTADORE 2
HAUCONCOURT
LA MAXE
LES COTEAUX 2
MONDELANGE
NEUFCHEF
PIERREVILLERS
ROMBAS 2
VOLKRANGE
WOIPPY ES 2

Groupe D

CORNY
DELME SOLGNE 2
DT LES PONTS 2
FLEURY
MARLY 2
METZ ACLI
MONTIGNY 2
MOULINS
PLANTIERES 2
ST JULIEN 2
WOIPPY FC

Groupe E

BISCHWALD
CARLING
CREUTZWALD SR 2
FAREBERSVILLER 2
FLETRANGE
GROSTENQUIN
GUERTING
LE VAL GUEBLANGE
LIXING LANING
TETING SUR NIED
VALMONT 2

Groupe F

ALSTING ZINZING
BEHREN 2
FORBACH CREUZBERG
IPPLING
KERBACH
MACHEREN 2
MERLEBACH SO 2
OETING
ROUHLING
SARREGUEMINES ISTANBUL
SCHOENECK
SPICHEREN 2

Groupe G

BENESTROFF
BITCHE
GROS REDERCHING
HAMBACH
KALHAUSEN
LEMBERG
MOUTERHOUSE
PAYS BITCHE 2020 2
RAHLING
SARREGUEMINES BEAUSOLEIL
WALDHOUSE
WIESWOELF

Groupe H

ABRESCHVILLER
AVRICOURT
BETTBORN 2
BROUDERDORFF
BROUVILLER
DANNELBOURG
GOSELMING
HILBESHEIM
HOMMERT
REDING 2
SCHNECKENBUSCH
TROIS FONTAINES

D3

Groupe A

ANGEVILLERS
 AUMETZ
 BASSE HAM 2
 BURE BOULANGE 2
 FONTOY 2
 GUENTRANGE 2
 MANOM
 REDANGE
 RUSSANGE
 VEYMERANGE 3
 VOLKRANGE 2
 YUTZ US 2

Groupe B

ALGRANGE 2
 BOUZONVILLE 2
 CATTENOM 2
 DISTROFF
 ILLANGE 2
 MANDEREN
 REMELING 2
 SCHWERDORFF
 TERVILLE
 WALDWEISTROFF
 YUTZ CITES

Groupe C

BERTRANGE 2
 FLORANGE US
 GUENANGE 2
 HAGONDANGE 2
 LOMMERANGE
 NILVANGE
 ROSSELANGE VITRY 2
 SEREMANGE 2
 ST NICOLAS
 TALANGE 2
 VOLSTROFF 2

Groupe D (Matin)

BOUSSE 2
 CLOUANGE 3
 GANDRANGE 3
 KNUTANGE
 MONDELANGE 2
 OEUTRANGE
 OUDRENNE 2
 RANGUEVAUX
 RICHEMONT 2
 TREMERY 3
 UCKANGE 3

Groupe E

ENNERY
 HT PLATEAU
 LORRY PLAPPEVILLE
 MAGNY FC
 MAIZIERES
 MARANGE 2
 METZ BOCANDE
 METZ ESAP 2
 METZ GRANGE BOIS
 RETONFEY
 STE MARIE

Groupe F

ANCY
 ARGANCY
 ARRIANCE
 AY SUR MOSELLE
 BECHY
 GRAVELOTTE-VERNEVILLE
 MAGNY AS
 METZ ACLI 2
 METZ ES 2
 METZ MAYOTTE
 NOVEANT 2

Groupe G

DT LES PONTS 3
 ARS SUR MOSELLE
 HAUCONCOURT 2
 LES COTEAUX 3
 MALROY
 MONTIGNY 3
 MONTOY FLANVILLE
 PIERREVILLERS 2
 ST JULIEN 3
 VANTOUX
 VIGY

Groupe H (Matin)

AUGNY
 BAN ST MARTIN 2
 CORNY 2
 CUVRY 2
 JOUY
 MARIEULLES
 MARLY 3
 METZ ADM
 METZ ST CHRIST
 PELTRE
 PLANTIERES 3

Groupe I

ANZELING
 COUME 2
 EBLANGE
 FALCK
 L'HOPITAL
 LONGEVILLE ST AVOLD 2
 PORCELETTE
 REMERING HARGARTEN
 VILLING
 VOELFLING
 VOLMERANGE BOULAY 2

Groupe J

BAMBIDERSTROFF
 CREUTZWALD 3
 FAULQUEMONT 2
 FOLSCHVILLER 2
 HOCHWALD 2
 HOMBURG HAUT 2
 MACHEREN 3
 PANGE
 ST AVOLD JA
 ST AVOLD WENHECK 2
 VALMONT 3

Groupe K

FRANCALTROFF
 FARSCHVILLER
 FREYMING FC 2
 HELLIMER 2
 HILSPRICH
 HOLVING 2
 KAPPELKINGER
 LE VAL GUEBLANGE 2
 LIXING LANING 2
 ST JEAN ROHRBACH
 VIBERSVILLER

Groupe L

ALSTING 2
 DIEBLING 2
 FORBACH BRUCH
 FORBACH CREUZBERG 2
 KERBACH 2
 LIXING ROUHLING
 METZING 2
 NOUSSEVILLER 3
 PTE ROSSELLE 2
 STIRING CS 2
 STIRING VERRERIE

Groupe M

ACHEN 3
 BLIESBRUCK 2
 DIEFENBACH
 HUNDLING
 MORSBACH
 NEUFGRANGE SILTZHEIM
 NEUNKIRCH 2
 ROTH
 ROUHLING 2
 SARREGUEMINES BEAUSOLEIL 2
 WOUSTVILLER
 ZETTING

Groupe N

BAERENTHAL
 ENCHENBERG
 GOETZENBRUCK 2
 KALHAUSEN 2
 MONTBRONN 2
 ORMERSVILLER
 RIMLING
 SCHORBACH
 SOUCHT 2
 ST LOUIS BITCHE
 WELFERDING
 WITTRING

Groupe O

BROUDERDORFF 2
 CHATEAUS SALINS 2
 DIEUZE 2
 HEMING
 LANGATTE
 NEBING 2
 OMMERAY
 RECHICOURT
 SARRALTROFF
 SARREBOURG EFT 2
 ST LOUIS LUTZELBOURG

Groupe P

BROUVILLER 2
 DANNELEBOURG 2
 HENRIDORFF
 HILBESHEIM 2
 LORQUIN 2
 MITTELBRONN
 RECH
 REDING 3
 SCHAEFERHOFF DABO
 VOYER
 WALSCHEID 2

D4

Matin

Groupe A

ANGEVILLERS 2
 ELZANGE
 ENTRANGE
 KIRSCHNAUMEN MONT 2
 MANOM 2
 RUSSANGE 2
 SOETRICH 2
 VECKRING
 VOLMERANGE MINES 2

Groupe B (Matin)

ALGRANGE 3
 AUMETZ 2
 ENTRANGE 2
 FLORANGE US 2
 HETTANGE 3
 KOENIGSMACKER 3
 OEUTRANGE 2
 ROMBAS 3
 ROUSSY ZOUFFTG 2

Groupe C

ANZELING 2
 DISTROFF 2
 EBLANGE 2
 FILSTROFF 2
 KIRSCHNAUMEN MONT
 MARSPICH 2
 METZERVISSE 2
 TERVILLE 2
 VOELFLING 2

Groupe D

ARS MOSELLE 2
 ENNERY 2
 FLORANGE US 3
 FROIDCUL 2
 KNUTANGE 2
 MAIZIERES 2
 NILVANGE 2
 SCY CHAZELLES
 YUTZ CITES 2

Groupe E (Matin)

AY MOSELLE 2
 BASSE HAM 3
 BERTRANGE 3
 DISTROFF 3
 GARCHÉ 2
 ILLANGE 3
 OTTANGE 2
 SEREMANGE 3
 VOLSTROFF 3
 YUTZ US 3

Groupe F

CHATEL CONQUIST 3
 HT PLATEAU MESSIN 2
 METZ AFTM
 METZ ATHLETIC
 METZ CO
 METZ ESAP 3
 METZ PATROTTE
 MOULINS 2
 WOIPPY FC 2

Groupe G (Matin)

BOUSSE 3
ENNERY 3
FAMECK 3
HAGONDANGE 3
MARANGE 4
MONDELANGE 3
RICHEMONT 3
ROSSELANGE VITRY 3
TREMERY 4

Groupe H (Matin)

ARGANCY 2
ARS LAQUENEXY 3
HAUCONCOURT 3
LA MAXE 3
MAIZIERES 3
MALANCOURT
MARANGE 3
SEREMANGE 3
STE BARBE
STE MARIE 2

Groupe I (Matin)

ARS LAQUENEXY 2
COURCELLES CHAUSSY 2
GRAVELLOTTE VERN 2
LA MAXE 2
METZ JEUNESSE 2
PANGE 2
REMILLY
RETONFEY 2
ST JULIEN 4

Groupe J (Matin)

AUGNY 2
BECHY 2
CHEMINOT
CORNLY 3
FLEURY 2
LESSE
MARIEULLES 2
MARSAL
METZ JEUNESSE
VERNY 2

Groupe K

BISCHWALD 2
CARLING 2
FALCK 2
GUERTING 2
HOCHWALD 3
L'HOPITAL 2
LIXING LANING 3
PORCELETTE 2
ST AVOLD JA 2
VILLING 2

Groupe L

BENESTROFF 2
CHATEAU SALINS 3
DIEUZE 3
FLETRANGE 2
FRANCALTROFF 2
GROSTENQUIN 2
LOUDREFING
LUCY
VERGAVILLE
VIC 2

Groupe M

ALTRIPPE
ETZLING 2
FOLPERSVILLER
HAMBACH 2
HILSPRICH 2
HUNDLING 2
IPLING 2
SARRALBE 2
SCHORBACH HOT VOL 3
WITTRING 2

Groupe N

COCHEREN
ETZLING
FARSCHVILLER 2
HAM
LIXING ROUHLING 2
MERLEBACH 3
MORSBACH 2
PTE ROSSELLE 3
SARREGUEMINES IST 2
TETING NIED 2

Groupe O

BITCHE 2
ENCHENBERG 2
LEMBERG 2
MOUTERHOUSE 2
ORMERSVILLER 2
RAHLING 2
SCHORBACH HIT VOL 2
ST LOUIS BITCHE 2
WALDHOUSE 2

Groupe P (Matin)

BLIESBRUCK 3
GROS REDERCHING 2
NEUFGRANGE 2
1234
NEUNKIRCH 3
PAYS BITCHE 3
PHILIPPSBOURG
RIMLING ERCHING 2
ROUHLING 3
WIESWOELF 2
ZETTING 2

Groupe Q (Matin)

DANNE 4 VENTS
GOSSELMING 2
HENRIDORFF 2

HILBESHEIM 3
MITTELBRONN 2
REDING 4
SARRALTROFF 2
SARREBOURG EFT 3
SCHNECKENBUSCH 2
WALSCHIED 3

Groupe R (Matin)

ABRECHVILLER 2
AVRICOURT 2
BROUDERDORF 3

FRIBOURG
GARREBOURG
SARREBOURG FC 3
SCHAEFERHOFF DABO 2
ST LOUIS LUTZELBOURG 2
ST QUIRIN
TROIS FONTAINES 2

Les observations des clubs sur la composition des groupes dans lesquels sont prévus leurs équipes sont à s'adresser, dans les meilleurs délais et dans tous les cas pour le mardi 10 août au plus tard, au Service Compétitions du DMF par :

- Téléphone au 03.87.75.84.63
- Courriel « competitions@moselle.fff.fr »

Les présentes décisions de la Commission des "Championnats MOSELLE Seniors" sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du DMF dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de leur notification.

L'appel devra être interjeté selon les dispositions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF:

- *Par lettre recommandée à adresser au président de la Commission d'appel à District Mosellan de Football 49, rue du général Metman 57 070 METZ*

Ou

Par voie électronique à l'adresse « appel@moselle.fff.fr »

Les voies de recours courront à compter du 10 août 2021.

Le secrétaire de séance : Vincent MERULLA

Le président de séance : Henri VIGNERON